

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 OCTOBRE 2023

Publiée sur le site Internet de la Ville : 12 octobre 2023

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 septembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : M. Albert YOGO

Membres présents : 36

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, M. François-Xavier PENICAUD, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, Mme Nathalie BRAMET REYNAUD, M. Hervé THIBAUD, Mme Linda TABTE, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Grégory BRUNET, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, Mme Sonia GRANDSERRE, Mme Maryam EL GUIZANI, M. Stevens BOBI, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ayant donné pouvoir : 7

Mme Françoise KIRASSIAN pouvoir à M. Jean-Francois DELAPIERRE
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. François-Xavier PENICAUD
M. Fatih DEMIRAY pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Marie BRUNET pouvoir à M. Grégory BRUNET
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Lucile MOREL
Monsieur Filipe GALVAO pouvoir à Mme Anne-Laure BADIN

Délibération n°20231005DEL11

CULTURE

Avenant n° 3 à la convention de délégation de service public pour la gestion du cinéma LES ALIZÉS

RAPPORTEUR : M. PASCAL MIRALLES-FOMINE

Mesdames, Messieurs,

Par convention de Délégation de Service Public signée le 21 juillet 2022, la commune a confié à la société BRON CINEMA la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du cinéma Les Alizés.

Le délégataire a sollicité la commune afin qu'un avenant soit conclu, conformément à l'article 20-b pour participer au financement des conséquences de la réorganisation de l'activité.

En effet, le délégataire avait prévu dans son offre une réorganisation du travail pour une exploitation basée sur 4 équivalents temps plein, la commune s'engageant au financement des conséquences de la réorganisation de l'activité.

Après plusieurs mois d'exploitation sans possibilité de mettre en œuvre un dialogue social permettant de réorganiser l'activité, le délégataire, face à la dégradation de sa situation financière, a mis en œuvre les solutions légales pour la sauvegarde de son activité :

- une procédure de licenciement économique pour les 2 postes d'agents polyvalents ;
- une proposition de modification du contrat de travail de la directrice. Cette dernière ayant refusé cette modification et les propositions de reclassement qui lui ont été faite, il a été procédé à son licenciement par le délégataire.

En parallèle de cette procédure, l'un des projectionnistes a demandé une rupture conventionnelle que le délégataire a accepté.

Au terme de ces procédures de licenciement, une subvention exceptionnelle de 74 712,39 € doit être versée au délégataire au titre de l'article 20-b prévoyant le partage du risque lié au passage au nouveau modèle d'activité.

Cette subvention résulte du calcul suivant :

	Coût total de la rupture de contrat	ancienneté (en mois)	Ancienneté SAS BRON CINEMA	Ancienneté association Les Amis du Cinéma	Part Déléguant	Part délégataire
Salarié 1	3 524,89 €	44	9	35	721,00 €	2 803,89 €
Salarié 2	19 568,86 €	260	9	251	677,38 €	18 891,48 €
Salarié 3	1 035,89 €	46	12	34	270,23 €	765,66 €
Salarié 4	53 469,08 €	483	11	472	1 217,72 €	52 251,36 €
				TOTAL	2 886,33 €	74 712,39 €

Cette subvention sera versée au délégataire en une seule fois immédiatement après la signature du présent avenant.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la signature de l'avenant n° 3 à la convention de Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du cinéma Les Alizés,
- **APPROUVER** le versement d'une subvention de 74 712,39 € au délégataire au titre du partage du risque lié au passage au nouveau modèle d'activité,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'avenant et les actes d'exécution nécessaires.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A LA MAJORITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 10/10/2023

Reçu en préfecture le 10/10/2023

Publié le

ID : 069-216900290-20231005-20231005DEL11-DE



Le Maire,

Jérémie BREAUD